

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUESNAIN

Le quatorze avril deux mille vingt trois , à dix huit heures , la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de GUESNAIN s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame LUCAS Maryline, à la suite d'une convocation régulière en date du 7 avril 2023.

Etaient Présents : Madame LUCAS Maryline – Présidente
Mesdames AMADEI Corinne – CASPERS Mauricette - SENEZ Jean-Pierre- DEVRED Sylvain - DEMAREST Danièle
- CUISSE Marie-Line – REGNIEZ Renée - DRAPIER Régine

Absent :
Monsieur DELARUE Laurent

Absents ayant donné procuration :
Madame FERMEN Claudine à Monsieur SENEZ Jean Pierre

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - FOYER LOGEMENTS « LES JOURS HEUREUX »

La Commission Administrative du C.C.A.S, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame LUCAS Maryline , Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Etant précisé que Madame LUCAS Maryline, Présidente n'a pas pris part au vote

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultat 2021	42 604.21			55 208.70	12 604.21	
Opérations de l'exercice	339 353.90	391 615.61	0	5 076.91		57 338.62
TOTAUX	381 958.11	391 615.61	0	60 285.61		69 943.11
TOTAL GENERAL		9 657.50		60 285.61		69 943.11

Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

1. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
2. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Maryline LUCAS

